

Envoyé en préfecture le 24/06/2024 Reçu en préfecture le 24/06/2024

Publié le

ID: 056-225600014-20240614-DGAR_DAJA24_15-AR

Publié en ligne le 24/06/2024

DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE RESSOURCES

DIRECTION ADJOINTE DES AFFAIRES JURIDIQUES ET DES ASSEMBLÉES

DGAR DAJA24 15

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L. 3221-3,

Vu la délibération du conseil départemental du 1^{er} juillet 2021 relative à l'élection du président du conseil départemental du Morbihan,

Vu l'arrêté du 5 juillet 2021 portant délégation de fonction à M. Dominique LE NINIVEN, 6ème vice-président du conseil départemental, pour assurer le suivi de l'instruction et de l'exécution des affaires relatives à l'enfance et à la famille,

Vu la délibération de la commission permanente du conseil départemental du 7 juin 2024 autorisant le président du conseil départemental à signer, au nom et pour le compte du département, le 2^{ème} contrat territorial de bassin versant de la Ria d'Etel (période 2024-2026),

ARRÊTE:

<u>Article 1</u> – Délégation de signature est donnée à Mme Marie-Christine LE QUER, 7^{ème} vice-présidente du conseil départemental, à l'effet de signer le 2^{ème} contrat territorial de bassin versant de la Ria d'Etel (période 2024-2026).

<u>Article 2</u> – M. le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié sous forme électronique sur le site internet du département (<u>www.morbihan.fr</u>).

Vannes, le 14 juin 2024

Le Président du Conseil départemental

David LAPPARTIENT